

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Région du Centre

Département du Nyong et Mfoumou

COMMUNE DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

Centre Region

Nyong and Mfoumou Division

MENGANG COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG

**AUTORITE CONTRACTANTE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS
PUBLICS DE LA COMMUNE DE MENGANG**

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N°001/ADC/C-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14/05/2025**

**POUR L'EQUPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES
ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET
OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG,
DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION
DU CENTRE**

FINANCEMENT : B.I.P MINEDUB Exercice 2025

Imputation :

Délai de livraison : TROIS (03) mois

SOMMAIRE

PIECE N°0 - AVIS DE CONSULTATION	02
PIECE N°I - LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....	06
PIECE N°II – REGLEMENT DE CONSULTATION.....	08
2.1 – Le dossier de consultation	09
2.2 – Préparation des offres	09
2.3 – Dépôt des offres	10
2.4 – Ouverture des plis et évaluation des offres	10
2.5 – Attribution de la lettre-commande	11
PIECE N°III – SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	14
3.1 – Lettre de soumission	15
3.2 – Description technique des prestations.....	16
3.3 – Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif.....	17
3.4 – Tableau de comparaison des offres	18
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE.....	19
PIECE N° V - GRILLE D'EVALUATION	28
PIECE N° VI - LISTE DES ESTABLISSEMENTS BANCAIRES AGREES	30

PIECE : N°001

**AVIS CONSULTATION
POUR UNE DEMANDE DE COTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
COMMUNE DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
CENTRE REGION
NYONG AND MFOUMOU DIVISION
MENGANG COUNCIL
MENGANG COUNCIL

AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT N°001/ADC/C-MENGANG/CIPM-CM/2025-MG/2025 DU 14/05/2025 POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLE BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE

1. Objet : Dans le cadre de l'exécution du BIP MINEDUB 2025 le Maire de la Commune de MENGANG lance un Avis de Demande de Cotation National ouvert pour l'équipement en 88 tables bancs des écoles publiques de NKOLESSONG et OMGBWANG

2. CONSULTATION

Cette consultation ouverte concerne les Entreprises spécialisées et qualifiées dans le domaine des équipements et fournitures du matériel didactique justifiant d'une bonne capacité financière :

3. FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public du Cameroun (MINEDUB), exercice 2025 pour un montant de **8.000.000fcfa (Huit million de francs CFA)**

4. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer

5. CONSULTATION DU DOSIER DE DEMANDE DE COTATION

Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux jours et heures ouvrables dès publication du présent avis, au Secrétariat Particulier de Monsieur le Maire de la Commune de Mengang, 676 18 86 34 auprès du Responsable SIGAMP de la Mairie de MENGANG la DC peut aussi être consultée en ligne sur la plateforme coleb's aux adresses suivantes : <http://WWW.marchespublics.cm>- <http://publiccontract.cm>

6. RETRAIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Le dossier de consultation peut être retiré au Secrétariat de Monsieur le Maire de MENGANG, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de MENGANG de la somme de **cinquante mille (50.000) Francs CFA**.

7. DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en Anglais de cet équipement doit être chiffrée et déposée auprès du Secrétariat Particulier de Monsieur le Maire de la Commune de Mengang au plus tard le **11/06/2025 à 12 heures** sous enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG Maître d'Ouvrage avec la mention

**Consultation N°001/ADC-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14/05/2025
POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET OMGBWANG
COMMUNE DE MENGANG
DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE**

8- Recevabilité des Offres :

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans l'Annexe de l'ADC timbrée et certifiée par la CDEC d'un montant : **CENT SOIXANTE MILLE (160.000) Francs CFA** et valable pendant Quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur, ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'ADC.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'ADC.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent ADC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée et certifiée par la CDEC délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de l'. ADC

Les Offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

8. ATTRIBUTION

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire dont le dossier administratif sera complet, l'offre technique jugée conforme et dont l'offre financière sera la moins disante.

9. DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps, le même jour que la date limite de dépôt le **11/06/2025 à 13 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de MENGANG dans la Salle des Actes de la Mairie de MENGANG

NB : Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres peuvent assister à cette séance d'ouverture. Les offres sont ouvertes et évaluées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent s'obtenir au Secrétariat Particulier de Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG aux jours et heures ouvrables

MENGANG le 14/05/2025

LE MAIRE

Ampliations:

- Préfet- NM
- ARMP-Centre
- DDMAP-NM
- CDS-AKGA
- CIPM-CMG
- Affichage
- Archives/Chrono

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION
MENGANG COUNCIL

MENGANG COUNCIL

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°001/ONIT/ADO-MENGANG/STB-MC/2025 OF 14/05./2/2025

EQUIPMENT OF 88 TABLE BANC OF PUBLIC SCHOOL OF NKOLESSONG AND OMGBWANG, MENGANG COUNCIL,
DEPARTMENT OF NYONG AND MFOUMOU, CENTER REGION.

The Mayor of Mengang Council, Contracting Authority, hereby launches an open national invitation to tender to carry out the above mentioned project on behalf of the MINEDUB who is the Project Owner.

1. Subject of the tender

The present tender has as subject, for the equipment to table banc public school of NKOLESSONG AND OMGBWANG Mengang Council, Department of Nyong and Mfoumou, Center Region. :

2. CONSULTATION

this consultation is open to Cameroonian-Law related firms and companies specialized and experienced in didactic equipment and justify their technical and financial capacities for the realization of this work.

FINANCING

Works which form the subject of this invitation to tender is financed by the Public Investment Budget PIB (MINEDUB) 2025 fiscal year at an estimated cost of **height million (8 000 000), FCFA**.

3. EXECUTION DEADLINE

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner for the execution of the works is three (3) calendar months per lot from the date of signing the notification order to comm

CONSULTATION OF TENDER FILE

Upon publication of this notice, the tender file may be consulted during working hours at the Particular Secretary MENGANG COUNCI Tel: 676 18 86 34 or SIGAMP Responsible.

4. ACQUISITION OF TENDER FILE

The file may be obtained during working hours at MENGANG COUNCIL as from publication of this notice, upon presentation of a receipt testifying payment of a non-refundable application fifty thousand (**50 000**) FCFA to the Public's treasury Mengang Council.

5. SUBMISSION OF TENDERS

Each tender drafted in English or French in seven (7) copies, one (01) original and six (06) copies sealed and marked as such, in conformity with the tender file, must reach the Secretariat of Mayor, no later than **11/05/2025 at 12.00 am** local time and shall be labeled as follows:

NATIONAL INVITATION TO TENDER N°001/ONIT/DO-MENGANG/STB-MC/2025 OF 14./05 /2025,
FOR EQUIPMENT OF 88 TABLE BANCS OF PUBLIC SCHOOL TO NKOLESSONG AND OMGBWANG IN, MENGANG COUNCIL,
DEPARTMENT OF NYONG AND MFOUMOU, CENTER REGION.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

6. ADMISSIBILITY OF TENDERS

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 11 of the tender in the amount of 160.000FCFA) and valid for thirty (30) days beyond the original expiry date of the offers.

Any bid not meeting the requirements of this notice and the tender file shall be declared inadmissible.

Subject to rejection of the offer, other administrative documents must imperatively be produced in originals or copies certified by the issuing service in accordance with the supplementary Regulations of the provisions of the RFP. They must be dated less than three (03) months preceding the date of submission of tenders.

7. FOLD OPENINGS

Opening of the tenders will be done once on the **11 /06//2025 at 13.00 pm** prompt by the Sub Divisional Tenders Board of the Mengang in MENGANG Council.

Only bidders or their duly designated and well informed representative (even in case of group) shall attend the opening session.

8- FURTHER INFORMATION

Further information may be obtained during working hours from the MENGANG COUNCIL

MENGANG, the 14/05/.2025

The MAYOR MENGANG COUNCIL

Carbon Copies

- DDPUCO/Yde (for information);
- DDMAP/NM (for information and bilposting);
- PRESIDENT/DTB-MG (for information);
- CDS / Akg/a (for information and bilposting);
- RECORDS

PIECE : N°002

LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER

Objet : COTATION N°001/C-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14./05./2025 RELATIVE À L'EQUIPEMENT. EN 88 TABLES BANCS COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune MENGANG Maître d'Ouvrage envisage de procéder à l'équipement en 88 tables bancs dans les écoles de NKOLESSONG et OMGBWANG :

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif dudit matériel bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le ...**11/05/2025 à 12 heures** sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention

Consultation N°001C-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14/05/ 2025 POUR L"EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET PMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE

Les offres seront dépouillées le **11/05 /2025 à 13 heures.**

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé

Ces tables bancs seront livrés à la Commune de Mengang dans un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Marché.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE MAIRE

PIECE : N°003

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1. – LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er}Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures à livrer, fixe les modalités de la consultation et précise les dispositions de la lettre-commande.
- 1.2. Le dossier de consultation comprend les pièces ci-après :
 - a) L'Avis de Consultation pour une Demande de Cotation en français et en anglais
 - b) Le Règlement de la Consultation
 - c) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - d) Les spécifications techniques ;
 - e) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - f) Le modèle de soumission ;
 - g) Le projet de lettre commande ;
 - h) La grille d'Evaluation (Le modèle de tableau de comparaison des offres)
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner et respecter les spécifications, les conditions et les modèles contenus dans le présent dossier de Demande de Cotation.

2.2- PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'offre

L'Offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le Prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis :

3.1 LES ENVELOPPES INTERIEURES

L'enveloppe extérieure devra contenir trois (03) enveloppes Intérieures cachetées

3.1.1 – LA PREMIÈRE ENVELOPPE cachetée, dite « **Enveloppe A** » marquée comme telle, portera la Mention « **pièces Administratives** » et contiendra les documents ci-après, produits en ²Originaux (01) et copies (06) datant de moins de trois mois.

- 1- La lettre de soumission adressée au Maître d'Ouvrage, timbrée, datée et signée.
- 2- l'attestation d'immatriculation.
- 3 - L'Attestation de conformité fiscale
- 4-la Caution de soumission timbrée et certifiée par la CDEC.
- 5- L'Attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de grande instance du lieu du Siège de l'Entreprise
- 6- L'Attestation pour soumission CNPS délivrée par le service émetteur.
- 7-L'Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des finances.
- 8- La quittance d'achat du dossier de Consultation
- 9- L'Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP.
- 10 Registre du Commerce
- 11- L'Attestation de localisation
- 12- Le Plan de localisation du Soumissionnaire

3.1.2 -LA DEUXIEME ENVELOPPE cachetée dite « **Enveloppe B** » marquée comme telle, portera mention « **références du soumissionnaire** » et devra contenir :

1. Attestation de surface financière

2. Présentation d'au moins deux (02) réalisations des prestations similaires, accompagnées des justificatifs (copies de contrats de fourniture du matériel didactique (Tables Bancs)
3. La description du SAV en place ou à mettre en place
4. Un planning détaillé faisant ressortir toutes les opérations de la Commande à la livraison
5. Lettre de soumission de la proposition technique avec mention lu et approuvé
6. Le CCTP e CCAP signés et paraphés

3.1.3 - LA TROISIEME ENVELOPPE CACHETEE : dite « **Enveloppe C** » marquée comme telle, portera la mention « **Offres Financières** » et devra contenir la Soumission proprement dite (suivant modèle joint), assortie du détail quantitatif et estimatif

Article 4 : Offre

4.1. Le Prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix.

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris

4.2. Le Prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3. Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre commande.

Article 5 : Monnaies de l'Offre

Les Offres seront libellées en FRANCS CFA

Article 6 : Délai de validité des Offres.

Les Offres seront valables pour une période de 30 jours.

2.3. -DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des Offres

Les Prestataires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée.

- a) Adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et portant la mention :
« DEMANDE DE COTATION N°001/C-CIPM-MG/2025 DU 14/05/2025 POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Article 8 : Date et heure de dépôt des Offres

Les Offres doivent être reçues auprès du Secrétariat Particulier de Monsieur la Maire de MENGANG, Maître d'ouvrage au plus tard le **11/ 06 / 2025 à 12 heures**.

2.4. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de MENGANG.

- 1.1.** La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de MENGANG ouvrira les plis le **11/05/2025 à 13 heures** en présence des représentants des prestataires qui souhaitent y assister. Ou alors de leurs Représentants dument mandatés
- 1.2.** La Commission Interne de Passation des Marchés Publics établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

9.3 CRITERES D'EVALUATION

3. critères éliminatoires

A L'absence d'une caution de soumission timbrée au taux en vigueur certifiée par la CDEC

- b) Les pièces falsifiées ou fausses déclarations
- c) Les pièces administratives incomplètes ou non conformes.
- d) Note technique inférieure à 70% de OUI
- e) Non-respect à plus de 10% des spécifications minimales exigées
- f) Absence d'une attestation de surface financière telle qu'exigée pour ce dossier
- g) Attestation de non abandon d'un chantier dans les deux dernières années
- h) L'absence les prospectus du matériel à livrer

4. critères essentiels

- 1 Présentation générale de l'Offre
- 2 Organisation SAV dans l'Entreprise
- 3 Qualification et expérience des moyens humains à mobiliser
- 4 Références du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires
- 5 Pertinence du planning et des détails de livraison
- 6 La Capacité financière

Seules les Offres techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70% de « oui » seront éligibles à l'analyse financière.

Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des Offres

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics procèdera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des Offres,
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des Offres

2.5. ATTRIBUTION DU MARCHE

Article 11 : Attribution du Marché

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics proposera à l'attribution de la lettre commande au Prestataire, dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Article 12 : Communiqué de l'attribution du Marché

La Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat du Marché dans le journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant.

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;

- c) Le montant du Marché
- d) Le délai de livraison

Article 13 : Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Prestataire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président et Membres de la Commission et les Prestataires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- a) Est coupable de « corruption » quiconque Offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- b) Est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- c) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'Offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION
MENGANG COUNCIL

MENGANG COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE MENGANG

DOSSIER

**Demande de Cotation pour Le Marché élaborée conformément au Code des Marchés
Publics N° 2018/366 du 20 Juin 2018**

**MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE
LA COMMUNE DE MENGANG**

N°	Nom	Fonction	Signature
01			
02			
03			
04			
05			
06			

PIECE : N°004

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

3.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N°001 _____ /DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14/05/2025

A Monsieur le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés
De

Monsieur,

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer conformément à la demande de consultation et pour la somme de FCFA (en lettres) Hors taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes Comprises FCFA (en chiffres) Hors taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes Comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE MENGANG

Consultation N°001/DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 du **14/05//2025** pour l'équipement en 88 tables bancs des écoles publiques de NKOLESSONG et OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

Date limite de remise des offres..**11/06// 2025 à 12 heures.**

3.2. DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	DESIGNATION	UNIT E	QTE
01	Tables bancs En bois massif	U	88

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA MENGANG AYIA GABRIEL BIENVENU

Consultation N°001/DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 du .14/05 //2025

Pour l'équipement en 88 tables bancs des écoles publiques de NKOLESSONG et OMGBWANG Commune de MENGANG, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre

Date limite de remise des offres .11.06./2025 à 12 heures.

3.3. CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF (À remplir par le candidat)

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (en chiffres et en lettres)	Prix total	Livraison	
					Délai	Lieu
1.						
2.						
3.						
4.						

5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE MENGANG

**CONSULTATION N°001/DC-MENGANGMG/CIPM-MG/2025 DU 14//.05./2025
POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET
OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION
DU CENTRE**

Date limite de remise des offres 11/06/2025 à 12 heures

3.4. TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

**MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS
PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE DE MENGANG**

N°	Nom	Fonction	Signature
01			
02			
03			
04			
05			
06			

PIECE : N°005

PROJET DE MARCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 Région du Centre

 Département du Nyong et Mfoumou

COMMUNE DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 Centre Region

 Nyong and Mfoumou Division
MENGANG COUNCIL

MARCHE N° _____ /LC/DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 14/05/2025

AVIS DE CONSULTATION OUVERT POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°001/DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU .14/05 2025 POUR LEQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

TITULAIRE : _____

B.P: _____ Tel : 6_____

N°R.C : _____

N° Contribuable : _____

N° Compte bancaire : _____

Intitulé Compte : _____

OBJET : POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

LIEU : MENGANG

DELAIS D'EXECUTION : TROIS (03) mois

MONTANT

HTVA	F CFA
T.V.A. (19.25%)	F CFA
IR (2,2%)	F CFA
NETAMANDATER	F CFA
TTC	F CFA

ENFCFA

FINANCEMENT : BIP MINEDUB EXERCICE 2025

IMPUTATION :

SOUSCRIT, LE _____
 SIGNE, LE _____
 NOTIFIE, LE _____
 ENREGISTRE, LE _____

Entre :

La Commune de MENGANG, représenté par le **Maire de la Commune de MENGANG**, dénommé ci-après

« L'Autorité Contractante »

D'une part,

Et

TITULAIRE

B.P: _____ Tel : 6_____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

N° Compte bancaire :

Intitulé Compte :

Imputation _____

Représentée par M._____, son Directeur Général,
dénommée ci-après
« L'entrepreneur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHE
ARTICLE 2	PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
ARTICLE 3	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE
ARTICLE 4	TEXTES GENERAUX
ARTICLE 5	ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
ARTICLE 6	DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
ARTICLE 7	DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8	ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE
ARTICLE 9	CONSISTANCE DES PRESTATIONS
ARTICLE 10	DESCRIPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 11	INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
ARTICLE 12	RECEPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 13	GARANTIE
ARTICLE 14	ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15	GENERALITES – PRIX
ARTICLE 16	MONTANT DU MARCHE
ARTICLE 17	MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 18	DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 19	REGIME FISCAL
ARTICLE 20	TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21	EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE
ARTICLE 22	LITIGES
ARTICLE 23	RESILIATION DU MARCHE
ARTICLE 24	VALIDITE DU MARCHE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU MARCHE

La présente lettre-commande a pour objet la fourniture

L'équipement en tables bancs des écoles publiques de NKOLESSONG et OMGBWANG.....

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La présente lettre-commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le présent cahier des clauses administratives particulières
- La soumission du Prestataire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux cahiers de clauses techniques et des clauses administratives particulières ci-dessus cités
- Le détail estimatif
- Le bordereau descriptif quantitatif

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre-commande est soumise :

- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fourniture et service mis en vigueur.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions du présent Marché, il est précisé que : les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le DELEGUE DEPARTEMENTAL MINEDUB DU NYONG ET MFOUMOU

ARTICLE 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à trois mois à compter de la date de notification du présent Marché.

Les livraisons se feront à la Salle des Actes de la Mairie MENGANG.

ARTICLE 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur fait élection de domicile

A :

BP.

TEL

Fax :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FRESTATAIRE

Le Prestataire a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de Monsieur le Délégué Départemental MINEDUB du NYONG et MFOUMOU et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications du présent. Marché

ARTICLE 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Prestataire comprennent la fabrication livraison 88 des tables bancs

ARTICLE 10 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent : l'équipement en tables bancs des écoles publiques de NKOLESSONG et OMGBWANG

ARTICLE 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Guides de l'utilisation des équipements, manuels de référence, manuels de résolution des problèmes etc. ... toute la documentation ayant trait à l'utilisation des fournitures sus-énumérées.

ARTICLE 12 : RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Prestataire par une commission composée comme suit :

- 1- Maître d'ouvrage (Monsieur le Maire de la Commune de Mengang) : Président
- 2- Chef Service du Marché : le Responsable SIGAMP de la Commune de Mengang
- 3- Ingénieur du Marché : Délégué Départemental MINEDUB du Nyong et Mfoumou
- 4- Membres :
 - 1- Comptable Matière de la Commune de Mengang
 - 2- Les Conseillers Municipaux des localités concernées
 - 3- L'Entrepreneur

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions du Marché et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce Procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 13 : GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Prestataire. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur FCFA des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 : GENERALITES – PRIX

Le Prestataire est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution de cette livraison et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette livraison

Les prix du présent Marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16 : MONDANT DU MARCHE

Le montant total Du présent Marché s'élève à la somme de 8 000 000 FCFA (Huit millions de Francs CFA)F CFA TTCMontant en lettres) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT

17.1	Avance de démarrage
	Dès la notification du marché au fournisseur, un acompte correspondant à (pourcentage à préciser et ne pouvant excéder 20% du montant du Marché toutes taxes comprises) peut être accordé au titulaire du Marché, sur sa demande.
	Cet acompte est cautionné à cent pour cent (100%) par une banque de premier ordre agréées par le Ministère chargé des Finances.
	La main levée de cette caution est délivrée à la réception de toutes les fournitures objet du Marché.
17.2	Echelonnement des paiements
	Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutés et déduction faite de l'acompte.
	Le Prestataire est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

ARTICLE 18 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°.....ouvert auprès de la ... (Nom de la banque) Au nom de(Prestataire).

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La taxes sur la valeur ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'ouvrage Délégué).

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

ARTICLE 22 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant du présent Marché sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 23 : RESILIATION DU MARCHE

Le présent Marché peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 : VALIDITE DU MARCHE

La présente Marché ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire.

PAGE 29 ET DERNIERE DU MARCHE N° _____ /LC/DC-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU
14/05/2025 Passée avec l'Entreprise _____ après Avis de
consultation pour une Demande de Cotation N°001 C-MENGANG/CIPM-MG/2025 POUR
L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS du 14 /05/ 2025 Commune de MENGANG, Département du
Nyong et Mfoumou, Région du Centre

TITULAIRE : ETS _____

B.P : _____ Tel : 6 _____

N°R.C : _____

Identifiant unique : _____

N° Compte bancaire : _____

Intitulé Compte : _____

OBJET : POUR L'EQUIPEMENT EN 88 TABLES BANCS DES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLESSONG ET OMGBWANG COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

Montant du marché en FCFA :8 000 000(huit millions) de Francs CFA

HTVA	F CFA
T.V.A. (19.25%)	F CFA
IR (2,2%)	F CFA
NETAMANDATER	F CFA
TTC	F CFA

Lue et acceptée par le Cocontractant.	Signée par l'Autorité Contractante
MENGANG, le.....	MENGANG, le.....
ENREGISTREMENT	

PIECE : N° 006

GRILLE D'EVALUATION

LA GRILLE D'EVALUATION

Le modèle de tableau de comparaison des offres

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'Offre				Livraison		Prix total TTC	Observations
				Oui	Non	Délai	Lieu			
1.			Lettre d'intention de soumissionner							
2.			Attestation d'immatriculation							
3.			Attestation de conformité fiscale							
4.			Caution de soumission timbrée et certifiée par la CDEC							
			Attestation de non faillite							
			Attestation pour soumission CNPS							
			Attestation de domiciliation bancaire							
			Quittance d'achat du DAO							
			ATTESTATION DE NON EXCLUSION ARMP							
			Registre du commerce							
			Attestation de localisation							
			Plan de localisation							
			Attestation de surface financière							
			CCTP							
			CCAP							

PIECE : N°07

**LA LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AGREES PAR LE
MINISTERE DES FINANCES ET AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I
BAN
QU
ES

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834;
2. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN, BP 2933 Douala;
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK), BP 600 Douala;
4. BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT, BP 1925 Douala;
5. CIT BANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;
6. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala;
7. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala;
8. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK, BP 6578 Yaoundé
9. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala;
10. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784;
12. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala;
13. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala;
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME),
B.P. 12962
YAOUNDE;
15. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala.

II- Compagnies d'assurances

16. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala;
17. ACTIVA ASSURANCES, BP 12970 Douala;
18. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A., B.P. 2933 Douala;
19. ZENITH INSURANCE S.A., BP 1540 Douala;
20. PRO-ASSUR S.A, BP 5963 Douala;
21. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala;
22. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A., B.P. 2328 Douala;
23. CPA S.A., B.BP. 54Douala;
24. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala;
25. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala;
26. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315 Douala.